



Travaux effectués depuis le début de l'année

- Ecritures refaites sur le monument aux morts
- Réparation des caniveaux "Allée des roses" avec enrobé
- Remplacement des 4 pneus du tracteur

Eglise :

- Remise en état de la petite porte d'entrée
- Peinture de toutes les portes extérieures
- Reprise des joints en ciment du parvis
- Entrée du cimetière en enrobé jusqu'au parvis et l'angle de l'église

Page 1

- Travaux effectués
- Réunion d'information Vensolair
- Fermeture Mairie

Page 2

- Compte financier 2024
- Budget prévisionnel 2025

Page 3

- Budget prévisionnel 2025
- Recensement militaire
- Cérémonie du 8 mai

Page 4

- Horaires des tontes
- Fête du village

Un projet de stockage d'électricité par batteries stationnaires est en développement sur votre commune.

Pour que vous puissiez vous informer sur le projet, la commune et Vensolair se tiendront à votre disposition pour répondre à vos questions, le 14 mai prochain entre 16h et 20h à la mairie de Servaville-Salmonville.

Nous serons là pour échanger sur le contexte énergétique, le rôle du stockage stationnaire pour la transition énergétique et la sécurité du réseau électrique français, le projet, ses différentes étapes, les retombées pour la commune,... et pour répondre à toutes vos interrogations.

INVITATION PERMANENCE D'INFORMATION

Participez à la transition
énergétique de votre
territoire !

Le mercredi 14 mai 2025 - 16-20h
à la mairie de Servaville-Salmonville



Vensolair : Qui sommes-nous?

Vensolair est une société française qui développe, construit et exploite des parcs éoliens et solaires en France. Dans la continuité de son action et pour permettre d'intégrer au mieux les énergies renouvelables au réseau électrique, elle diversifie ses activités et développe aujourd'hui des projets de stockage électrique. Sa maison-mère, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) est la 1^{ère} reproductrice française d'électricité 100% renouvelable. CNR et Vensolair resteront votre interlocuteur pendant la durée de vie du projet.

Fermeture Mairie

Du 28 avril au 02 mai 2025, le secrétariat de Mairie ne sera
exceptionnellement ouvert que le mercredi 30 avril 2025 de 17h à 19h.
Le secrétariat de Mairie sera également fermé le 30 mai



Mairie de Servaville-Salmonville

Tél. 02.35.23.40.31

@mairie@servaville-salmonville.fr

www.servaville-salmonville.fr

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

« Le compte financier unique remplace le compte administratif de la commune et le compte de gestion de la trésorerie ». Le compte financier 2024 s'est clôturé avec un excédent cumulé sur les budgets d'investissement et de fonctionnement à **164 261,71 €**.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- Percevoir de nouvelles recettes ;
- Décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité) ;
- Ajuster une dépense ;
- Réduire un chapitre budgétaire pour en alimenter un autre.

Le budget 2025, une fois voté, peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, participations SIVOS, subventions...)
- La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Nous considérons que le budget doit être établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement et maintenir un volume d'investissement nécessaire au développement de la commune ;
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Le budget 2025 et son élaboration sont marqués par les éléments suivants :

- Les taux votés par le Conseil Municipal restent inchangés :
 - Taxe foncière (bâti) : 45,94 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 39,38 %
 - Taxe d'habitation : 18,47 %
- Une légère augmentation des dotations versées par l'Etat.
- Les décisions prises par la municipalité pour contenir les dépenses de fonctionnement et augmenter les recettes patrimoniales de la commune.
- La mobilisation des subventions chaque fois que possible.
- La poursuite du programme pluriannuel d'investissement afin de répondre au mieux aux besoins des Servavillais.

Les dépenses de fonctionnement de la commune

Pour 100€ du budget dépenses de fonctionnement :



Évolution démographique de la commune :

Les dernières données communiquées par l'INSEE indiquent une population totale de 1145 habitants.

Principaux projets de l'année en investissement :

- Assistance à Maitrise d'Ouvrage, études (sol, géothermie, charpente, bornage, diagnostic plomb et amiante) dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de la salle polyvalente : **59 021,00 €**
- Forage marnière, compteur électrique école, bornes de charges pour véhicules : **19 168,00 €**
- Divers matériels (broyeur d'accotements petits outillages), aménagements divers (restructuration préau et garderie, four électrique cuisine, jeu extérieur enfants, tables, poubelles, distributeurs canins...) : **58 190,00 €**

LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET

L'état de la dette : L'encours de la dette au 01^{er} janvier 2025 (Capital restant dû) s'élève à 285 311 € (soit un taux d'endettement de 40 %). Au 31 décembre 2025, il s'élèvera à 228 285 € (soit un taux d'endettement de 32 %), la commune ne prévoyant aucun nouvel emprunt sur l'année 2025.

L'encours de la dette par habitant s'établit au 01/01/2025 à 249,18 €.

Pour information :

- un endettement bas correspond à un taux inférieur à 30%,
- le taux d'endettement moyen des communes rurales est de 71,7 %

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNEL EST DE : 929 394,71 €

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNEL EST DE : 437 234,18 €

Conclusion

Nous continuons à rechercher toutes les économies de fonctionnement possibles, et toutes les augmentations de nos recettes pour augmenter les investissements tout en gardant un niveau de dépenses de fonctionnement permettant d'entretenir notre village.

Cela implique une forte mobilisation de nos fonds propres, qu'il nous faut consolider pour mener à bien le projet de la salle polyvalente.

Il convient par ailleurs de bien échelonner les travaux pour assumer les décalages de recette liés à l'encaissement des subventions et à la perception du retour de TVA (FCTVA).

Recensement militaire

2^{ème} PÉRIODE 2025

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en avril, mai, juin 2009 doivent se faire recenser dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire, à la mairie de leur domicile aux jours et heures de permanences.

Cette démarche est obligatoire.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) ainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois.

Cérémonie du 8 mai

Le conseil municipal invite tous les habitants de la commune à la cérémonie du 8 mai 2025

à 11 heures

au monument aux morts pour un dépôt de gerbe. Elle sera suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.





Horaires des tontes

La stricte observance des jours et heures édités par le règlement voté par le Conseil Municipal **est le meilleur moyen de conserver** pour chacun d'entre nous **de bons rapports de voisinage**.

Cela évitera les remarques désagréables ou gênées entre voisins, les coups de fils intempestifs auprès du Maire et des Adjointes...

Cela permettra de mettre à égalité ceux qui trouvent que la municipalité n'est pas stricte et ceux qui trouvent qu'elle en fait un peu trop dans les restrictions de jours et horaires.

Enfin, et afin de conserver de bonnes relations de voisinage, nous recommandons de sensibiliser les entreprises qui travaillent chez vous à ces horaires afin que les pauses de midi soient respectées par ces dernières.

Rappelons pour ces derniers, qu'à deux petites exceptions près, nous suivons le Règlement Départemental établi par le Préfet.

Vous trouverez ci-après le détail du règlement communal :

EN CE QUI CONCERNE LES JOURS OUVRABLES :

De 8h30 à 12h et de 14h à 20h.

EN CE QUI CONCERNE LES SAMEDIS

De 9h00 à 12h et de 14h à 19h.

Interdit les dimanches et jours fériés

Ce règlement est valable de façon permanente tout au long de l'année. Il concerne également l'usage d'outils bruyants tels que motoculteurs et autres appareils à moteur de jardinage et d'entretien des espaces verts, bétonnières, perceuses, tronçonneuses, débroussailleuses...



SERVAVILLE SALMONVILLE
Fête du village 2025
Samedi 17 mai : restauration, retraite aux flambeaux, feu d'artifice
Dimanche 18 mai : Foire à tout , apéritif municipal, restauration, animations, expositions diverses
Fête foraine sur les deux jours
COMITE DES FETES Contact :Denis 06 76 04 96 36